

*APPEL DE CANDIDATURES 2024*

*JUSQU'AU 8 JUILLET*

# **PRIX RELÈVE PROFESSIONNELLE**

*CAPITALE-NATIONALE  
CHAUDIÈRE-APPALACHES*



**PRIX EXCELLENCE  
ARTS ET CULTURE**



**CULTURE**  
CAPITALE-NATIONALE et  
CHAUDIÈRE-APPALACHES

# LES PRIX DE CULTURE CAPITALE-NATIONALE ET CHAUDIÈRE-APPALACHES

Parce que notre mission, chez Culture Capitale-Nationale et Chaudière-Appalaches (CCNCA), en est une de développement territorial et de promotion des arts et de la culture, nous lançons notre appel de candidatures en prévision de notre remise de prix annuelle.

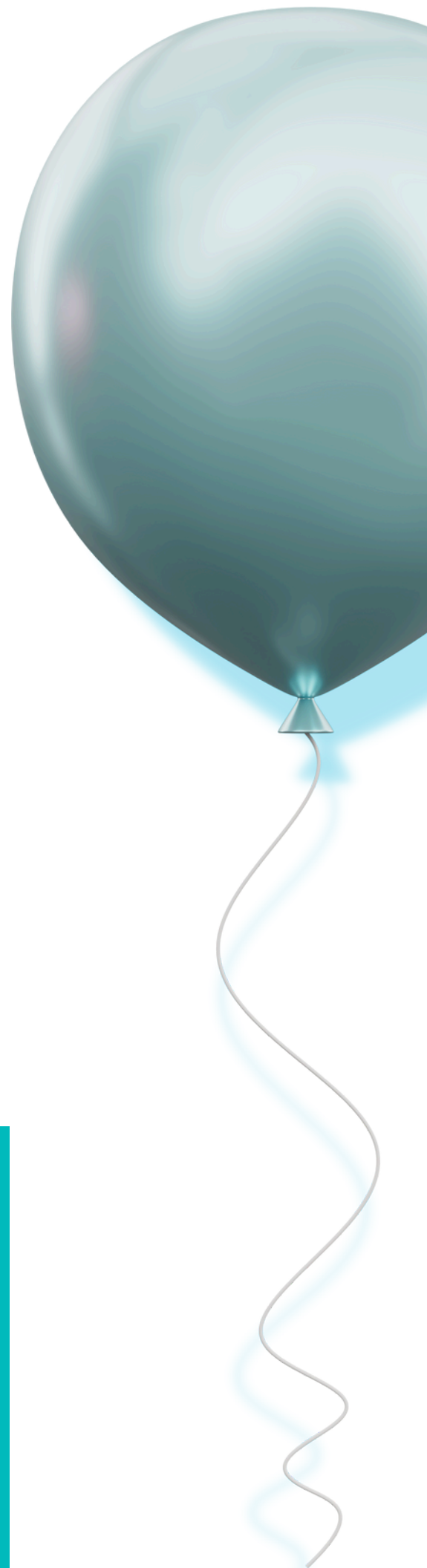
Parce que nous croyons que les arts et la culture sont de puissants outils de développement territorial, social et économique, cette affirmation passe notamment par des actions de représentation et de mise en valeur dans le discours public et politique.

Ces prix sont donc à l'image des efforts que nous déployons continuellement pour stimuler l'élargissement des publics, assurer le rayonnement des œuvres et permettre aux acteur.rice.s du milieu culturel de faire connaître leurs productions.

Déposez votre candidature pour l'un de nos prix d'ici le 8 juillet 2024.

## POUR INFORMATION

Pour obtenir de l'information complémentaire ou de l'aide pour la préparation du dossier, veuillez contacter Josée-Anne Paradis, conseillère en communication chez Culture Capitale-Nationale et Chaudière-Appalaches, par courriel au [communication@culture-quebec.qc.ca](mailto:communication@culture-quebec.qc.ca) ou par téléphone au 418-523-1333, poste 231.



# APPEL DE CANDIDATURES

## CAPITALE-NATIONALE

Le prix Relève professionnelle vise à reconnaître un.e artiste, un.e auteur.rice, un.e artisan.e ou un.e travailleur.euse autonome du milieu culturel issu.e de la relève professionnelle de la région de la Capitale-Nationale qui se démarque par le dynamisme de son parcours ainsi que par la qualité de ses réalisations et qui souhaite continuer à se développer sur les territoires desservis par CCNCA.

Ce prix est assorti d'une bourse de 7 500 \$, d'un trophée unique créé par un.e artiste de nos régions, d'une couverture médiatique régionale après la cérémonie de remise des Prix d'excellence, ainsi que de la mise en valeur de vos réalisations auprès des communautés culturelles et artistiques, puis du grand public.

### CRITÈRES D'ADMISSIBILITÉ

Vous pouvez soumettre votre propre candidature si vous répondez aux critères suivants :

- Être résident.e de la région de la Capitale-Nationale ;
- Être de la relève professionnelle, c'est à dire que :
  - Vous créez des œuvres ou pratiquez un art à votre propre compte ou offrez vos services, moyennant rémunération, à titre de créateur.rice, d'interprète ou de travailleur.euse culturel.le ;
  - Vous avez produit ou pris part à au moins une activité artistique ou culturelle a posteriori et hors du cadre d'une formation scolaire et / ou professionnelle ;
  - Vous avez une reconnaissance de la part de vos pairs ;
  - Vous produisez, diffusez ou interprétez publiquement votre travail dans des lieux et / ou un contexte reconnu(s) par les pairs.
- Les artistes issu.e.s des secteurs des arts numériques, arts médiatiques, arts multidisciplinaires, arts visuels, métiers d'arts, conte, musique, chanson, danse, théâtre, cirque, patrimoine, muséologie et architecture, en plus des critères d'admissibilité généraux, doivent :
  - Compter un maximum de 5 années de pratique professionnelle. Le nombre d'année de pratique se calcule à partir de la première activité professionnelle hors d'un cadre scolaire ;

- Les auteur.rice.s, en plus des critères d'admissibilité généraux, doivent :
  - Avoir publié un maximum de 2 livres chez un éditeur membre de l'ANEL OU un maximum de 5 textes dans des revues recensées par la SODEP ou produit 2 performances dans un contexte professionnel ;
- Les travailleur.euse.s culturel.le.s doivent :
  - Compter un maximum de 5 années de pratique professionnelle. Le nombre d'année de pratique se calcule à partir de la première activité professionnelle hors d'un cadre scolaire ;
- Les employé.e.s et les membres du conseil d'administration de CCNCA ainsi que les collectifs d'artistes ne sont pas admissibles à ce prix.

## CRITÈRES D'ÉVALUATION

- Qualités de la démarche artistique et / ou culturelle des réalisations – 50%
- Implication, impacts et rayonnement – 30%
- Qualité et clarté des éléments présentés au dossier – 20%

## CONTENU DU DOSSIER DE CANDIDATURE

En plus du formulaire de mise en candidature dûment rempli, les éléments suivants sont requis pour compléter le dossier de candidature :

- CV artistique, à jour, d'un maximum de 3 pages ;
- Document (PDF) présentant les points suivants (1 000 mots maximum) :
  - Démarche artistique et / ou culturelle ;
  - Réalisation(s) récente(s) démontrant la recherche d'excellence et la reconnaissance de vos pairs et votre implication dans le milieu ;
- Matériel d'appui joint en annexe (facultatif, 10 maximum, au choix) :
  - Lettre d'appui, dossier de presse, extraits de textes littéraires ou tout autre matériel jugé pertinent.
- Jusqu'à 10 photos et 3 vidéos illustrant votre travail et votre pratique. Le titre, la description et les crédits doivent être détaillés dans le formulaire de mise en candidature, dans les champs prévus à cet effet.

# APPEL DE CANDIDATURES CHAUDIÈRE-APPALACHES

Le prix Relève professionnelle vise à reconnaître un.e artiste, un.e auteur.rice, un.e artisan.e ou un.e travailleur.euse autonome du milieu culturel issu.e de la relève professionnelle de la région de Chaudière-Appalaches qui se démarque par le dynamisme de son parcours ainsi que par la qualité de ses réalisations et qui souhaite continuer à se développer sur les territoires desservis par CCNCA.

Ce prix est assorti d'une bourse de 7 500 \$, d'un trophée unique créé par un.e artiste de nos régions, d'une couverture médiatique régionale après la cérémonie de remise des Prix d'excellence, ainsi que de la mise en valeur de vos réalisations auprès des communautés culturelles et artistiques, puis du grand public.

## CRITÈRES D'ADMISSIBILITÉ

Vous pouvez soumettre votre propre candidature si vous répondez aux critères suivants :

- Être résident.e de la région de Chaudière-Appalaches ;
- Être de la relève professionnelle, c'est à dire que :
  - Vous créez des œuvres ou pratiquez un art à votre propre compte ou offrez vos services, moyennant rémunération, à titre de créateur.rice, d'interprète ou de travailleur.euse culturel.le ;
  - Vous avez produit ou pris part à au moins une activité artistique ou culturelle a posteriori et hors du cadre d'une formation scolaire et / ou professionnelle ;
  - Vous avez une reconnaissance de la part de vos pairs ;
  - Vous produisez, diffusez ou interprétez publiquement votre travail dans des lieux et / ou un contexte reconnu(s) par les pairs.
- Les artistes issu.e.s des secteurs des arts numériques, arts médiatiques, arts multidisciplinaires, arts visuels, métiers d'arts, conte, musique, chanson, danse, théâtre, cirque, patrimoine, muséologie et architecture, en plus des critères d'admissibilité généraux, doivent :
  - Compter un maximum de 5 années de pratique professionnelle. Le nombre d'année de pratique se calcule à partir de la première activité professionnelle hors d'un cadre scolaire ;

- Les auteur.rice.s, en plus des critères d'admissibilité généraux doivent :
  - Avoir publié un maximum de 2 livres chez un éditeur membre de l'ANEL OU un maximum de 5 textes dans des revues recensées par la SODEP ou produit 2 performances dans un contexte professionnel ;
- Les travailleur.euse.s culturel.le.s doivent :
  - Compter un maximum de 5 années de pratique professionnelle. Le nombre d'année de pratique se calcule à partir de la première activité professionnelle hors d'un cadre scolaire ;
- Les employé.e.s et les membres du conseil d'administration de CCNCA ainsi que les collectifs d'artistes ne sont pas admissibles à ce prix.

## CRITÈRES D'ÉVALUATION

- Qualités de la démarche artistique et / ou culturelle des réalisations – 50%
- Implication, impacts et rayonnement – 30%
- Qualité et clarté des éléments présentés au dossier – 20%

## CONTENU DU DOSSIER DE CANDIDATURE

En plus du formulaire de mise en candidature dûment rempli, les éléments suivants sont requis pour compléter le dossier de candidature :

- CV artistique, à jour, d'un maximum de 3 pages ;
- Document (PDF) présentant les points suivants (1 000 mots maximum) :
  - Démarche artistique et / ou culturelle ;
  - Réalisation(s) récente(s) démontrant la recherche d'excellence et la reconnaissance de vos pairs et votre implication dans le milieu ;
- Matériel d'appui joint en annexe (facultatif, 10 maximum, au choix) :
  - Lettre d'appui, dossier de presse, extraits de textes littéraires ou tout autre matériel jugé pertinent.
- Jusqu'à 10 photos et 3 vidéos illustrant votre travail et votre pratique. Le titre, la description et les crédits doivent être détaillés dans le formulaire de mise en candidature, dans les champs prévus à cet effet.

## DÉPÔT DE CANDIDATURE POUR CES PRIX

Vous devez faire parvenir vos documents soit par courriel, à Josée-Anne Paradis, conseillère en communication, à [communication@culture-quebec.qc.ca](mailto:communication@culture-quebec.qc.ca), comme suit :

- L'objet de l'envoi doit être : *CANDIDATURE – PRIX CCNCA | Votre nom* ;
- Tous les documents doivent être identifiés clairement de cette manière : *Prix\_votrenom\_detailsdudoc*. Vous pouvez les joindre directement au courriel ou utiliser les différentes plateformes numériques de partage (WeTransfer, Dropbox, Google Drive). Dans ce cas, intitulez le dossier : *CANDIDATURE – PRIX CCNCA | Votre nom* ;
- L'envoi par courriel est définitif et il ne sera pas possible d'apporter des corrections ou de changer des documents par la suite.

Les candidatures sont acceptées *jusqu'à 23 h 59 le 7 juillet 2024*. Les dossiers de candidatures incomplets ou reçus après la date limite d'inscription seront refusés.

Une première lecture des dossiers soumis sera réalisée afin de vérifier leur admissibilité. Toutes les candidatures conformes seront acheminées au jury, composé d'artistes et d'intervenant.e.s culturel.le.s professionnel.le.s indépendant.e.s de CCNCA. La tenue du jury s'effectuera au courant de l'été 2024.

## REMISE DES PRIX

Les prix de CCNCA seront remis aux récipiendaires à la fin du mois de novembre 2024, lors de la cérémonie des Prix d'excellence des arts et de la culture. Restez à l'affût des actualités de CCNCA en consultant notre site Web ([culture-quebec.qc.ca](http://culture-quebec.qc.ca)) ou notre page Facebook (@culturecnca).

